

**Comité syndical du jeudi 22 Septembre 2022**  
**Liste des délibérations examinées en séance**

**Articles L.2121-25, L.5711-1 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales**

⇒ Membres en exercice : 51      ⇒ Absents - excusés : 16  
⇒ Présents ou remplacés : 35      ⇒ Procurations : 6

1. Délibération n° 2022-IV-1 – Dépôt de la candidature du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale, conjointement avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, au programme LEADER 2023-2027 (Patrick BARBIER)  
⇒ *Adoptée à l'unanimité.*
  
2. Délibération n° 2022-IV-2 – Décision Modificative n° 1 (Patrick BARBIER)  
⇒ *Adoptée à l'unanimité.*
  
3. Délibération n° 2022-IV-3 – Modification des modalités de publicité et d'entrée en vigueur des actes réglementaires et des décisions « non réglementaires ni individuelles » (Patrick BARBIER)  
⇒ *Adoptée à l'unanimité.*

Sélestat, le 28 septembre 2022  
Le Président, p.d. **Philippe STEEGER**  
Directeur Général des Services

